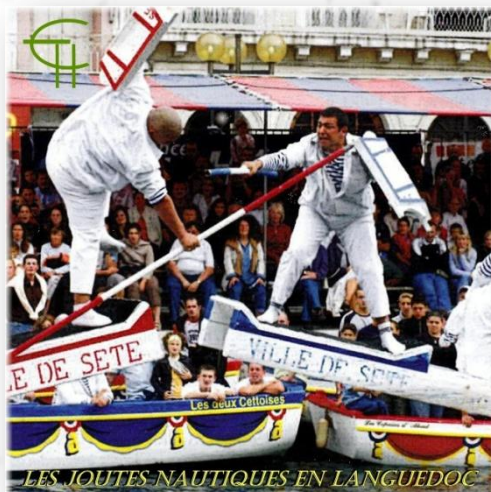


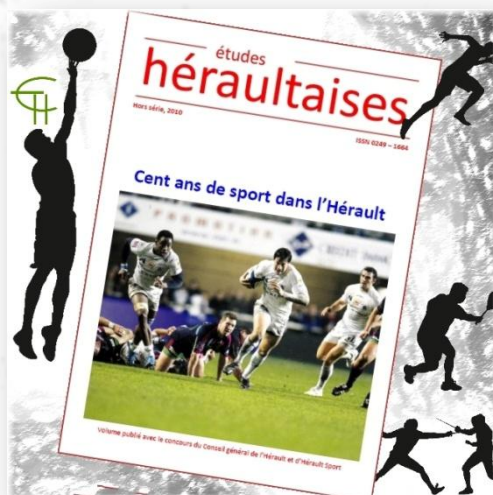
Article : Les joutes nautiques en Languedoc



Auteur (s) : Catherine LOPEZ-DRÉAU

Nombre de pages : 6

Année de parution : 2010



Les joutes nautiques en Languedoc

Catherine LOPEZ-DRÉAU*

Mariés, tenez-vous bien...

Voici la jeunesse qui arrive

Les joutes nautiques puisent leurs origines dans une antiquité lointaine, puisqu'on trouve leurs premières traces dans l'Égypte ancienne. Bénéficiant des différents héritages des civilisations grecque et romaine, elles s'implantent en suivant les fleuves et rivières de France : à Strasbourg dès le IV^e siècle après J.C où des fêtes avec des tournois de joutes nautiques sont organisées en l'honneur de l'empereur Dioclétien, à Lyon où des joutes sont données le 2 juin 1177 pour la commémoration du premier millénaire des martyrs chrétiens de Lyon et de Vienne.

Au fil du Rhône, elles atteignent la Provence, et gagnent le Languedoc. Présentes dès la fin du XIII^e devant les remparts d'Aigues-Mortes, elles trouvent dans les nombreux étangs et embouchures des canaux du midi, des eaux de prédilection. Agde peut légitimement revendiquer d'être le berceau des joutes languedociennes, depuis que son conseil de ville ordonna, pour la fête de Pentecôte de mai 1544 « *suivant l'entienne coutume de faire les quintaines per donna jouissance et passe temps a las gens de la ville* ». Puis, Frontignan, Sète, Mèze, Bouzigues, Marseillan les accueillent au cours du XVII^e siècle.

Les joutes : un jeu nautique

Les joutes sont un jeu nautique¹ participant avec d'autres, comme le jeu de la course au chapeau² ou celui de la course de l'oye, à la fête qu'elle soit patronale ou donnée lors de la réception d'invités de marque. Dans le midi de la France, ce jeu, à la codification sévère prise le plus souvent en forme de délibérations consulaires, relève par son organisation et sa régulation des corps de Jeunesse.

Dès le début du XVII^e siècle, la sélection des joueurs est basée sur une opposition entre célibataires et mariés³. En Agde, dès 1601, pour les joutes de Pentecôte, il est proposé que le Capitaine Antonorum Estienne, homme de marine, prenne en charge le vaisseau des mariés, et que M. Gousson ou quelque autre jeune homme, celui des jeunes hommes. Le jeu consiste par des jouteurs habillés de justaucorps faits de plusieurs épaisseurs de toile forte à se pousser à l'eau avec des lances munies à leurs extrémités d'une tête d'étoupe pour amoindrir les coups.

Trente ans plus tard, apparaît au niveau des instruments utilisés, une toute première évolution. En 1666, lors de la célébration de la fondation du port de Sète, se présentent deux belles compagnies de mariners frontignanais « *vestus de blanc, sur des plats-fonds*

ellevez au dessus de la poupe avec leurs lances cramponnées d'égale longueur et des plastrons de bois qui leurs couvraient tout le corps. »⁴

Au XVIII^e siècle, la pratique du jeu se fixe précisément dans des règlements dont le plus significatif est celui qu'un habitant de la ville de Sète, Antoine Alleman publie en 1764.⁵ La Jeunesse, une vingtaine de garçons, natifs de la ville, âgés de seize à dix-huit ans, encadrés par le " *Cap de Jovent* " leur chef, un lieutenant et un enseigne, doit affronter les Mariés, regroupés eux aussi en société.⁶ Le jour de la fête, en début d'après-midi, lorsque les explosions des bombes déchirent l'air, les deux bateaux s'élancent au son des hautbois :

- « *Mariés, tenez-vous bien, voici la jeunesse qui arrive* »⁷

Le jouteur, en bleu-azur pour les célibataires et en rouge-vert⁸ pour les hommes d'âge plus mûr, est équipé d'une lance (2,73 m de longueur, 13,5 cm de diamètre à la poignée) munie d'une couronne de fer⁹ de 10,08 cm à son extrémité, et d'un long pavois (81,8 cm de longueur, 43,2 cm de largeur, 2,5 cm d'épaisseur). Il se tient droit, les pieds joints serrés sur une étroite planche fixée horizontalement sur deux poutres surélevées (*les bigues*) qui prolongent l'arrière du bateau. Le coup qu'il doit donner se décompose en quatre temps :



Fig. 1 - Tambour et haubois de joutes. Histoire des joutes cettoises, Toussaint Roussy, Sète, 1905.

- Le jouteur qui porte sa lance sur l'épaule, la pose droite,
- Il couvre son corps du pavois tenu fermement, le haut sur l'épaule, le bas contre le genou,
- Puis, il appointe sa lance en direction du pavois de son adversaire,
- Enfin, il donne le coup dans la position indiquée, en frappant à l'intérieur du pavois, sans appuyer ni le genou ni son pavois sur le plancher.

Trois tentatives sont accordées au jouteur pour envoyer son concurrent à l'eau. Le maire et ses consuls font office de jurés, assis à la proue du bateau (certains souffrent du mal de mer...). Gare au jouteur qui présentera mal son pavois ou commettra quelques chicaneries, la maréchaussée l'attend sur le franc-bord du canal pour le conduire immédiatement en prison. La victoire, collective, appartient à l'ensemble des jouteurs d'une barque. A partir de 1795, elle se fait individuelle.

* Directrice des Archives municipales de Sète.



Fig. 2 - Défilé de la jeunesse et des mariés au XVIII^{ème} siècle d'après un dessin de Toussaint Roussy. Histoire des joutes cettoises, Toussaint Roussy, Sète, 1905.

La joute languedocienne, de l'Ancien Régime au milieu du XIX^e siècle, n'est pas sans rappeler quelques aspects du jeu provençal de cette même époque. A Marseille, à Cassis, le " *targaire* ", c'est-à-dire le jouteur, tout de blanc vêtu se tient droit sur une étroite planche fixée au bout d'une sorte d'échelle sans degré, arrimée à la poupe du bateau. Il porte à la main droite une lance terminée par un bouton ou une plaque, à la gauche un bouclier de bois¹⁰. Il s'agit encore, en Languedoc comme en Provence, de *joutes d'équilibre* dans lesquelles sont envoyés à l'eau non pas les jouteurs les moins forts, mais ceux dont la stabilité est la plus incertaine.

Une fête spectacle

Certes, la présence de la Jeunesse dans le cadre d'une fête patronale suscite quelques turbulences¹¹. Mais ce jeu nautique, encore statique, à l'ordonnance quasi militaire, à l'occasion duquel les jouteurs sont tenus de se présenter dans des tenues impeccables, poudrés, enrubannés, constitue le divertissement que toutes les administrations municipales tiennent à offrir aux hôtes de marque ou lors des commémorations d'évènements exceptionnels : Frontignan reçoit en 1629 au son des hautbois le duc de Richelieu ; Agde se réjouit en 1730 par des joutes, de la naissance de Monseigneur le Dauphin, Louis, fils de Louis XV et de Marie de Leszcynska ; Sète n'hésite pas à fêter le rétablissement de Louis XV, victime d'une tentative d'assassinat perpétrée par Damiens, par un combat de joutes qui a lieu très exceptionnellement le 13 février 1757, alors qu'un puissant mistral souffle et que la température de l'eau est glaciale¹². C'est encore des joutes que l'on offre à Madame la duchesse d'Angoulême, fille de Louis XVI, lors de sa venue à Sète le 22 mai 1823 : la réception est des plus brillantes, les jouteurs se sont affrontés en costume de cérémonie, et c'est Jean-Pierre Chanoine de la troupe des Mariés qui remporte la victoire.

Ces joutes, fastes d'une fête patronale ou d'une réception, supposent de lourdes dépenses à la charge des villes : location des bateaux, des gabarres, achat des costumes des jouteurs, fabrication des lances et pavois, rétribution pour les rameurs, les musiciens, etc. Les Municipalités, en période de guerre, de récession économique (fin du XVIII^e, période révolutionnaire, et première moitié du XIX^e) ont dû, parce qu'elles étaient dans l'impossibilité budgétaire d'y faire face, délaissier leur organisation. La ville d'Agde en 1824 constate que les dépenses qu'exigent l'exercice de la danse des Treilles et des joutes en ont fait perdre l'usage¹³, même à Sète, le maire reconnaît en 1843, que la fête patronale de la Saint

Louis a perdu de sa splendeur, voire qu'elle a été oubliée depuis plusieurs années¹⁴.

L'activité économique du bas-Languedoc se faisant plus prospère, grâce notamment au développement de la viticulture, l'enrichissement général qui en découle profite aussi à partir de 1845 aux manifestations festives. Notamment à Sète, alors en plein essor, où le maire insiste sur son intention de faire exécuter comme chaque année des joutes sur l'eau car elles attirent toujours un grand nombre d'étrangers qui apportent un réel profit à la commune, ceci par le paiement des taxes de l'octroi qui gonflent les budgets attribués aux fêtes¹⁵. Prenant alors un sens touristique, les joutes se doivent de devenir plus attractives et se faire surtout plus dynamiques. Des évolutions techniques et des modifications d'ordre social apparaissent, et, accentuent définitivement l'originalité de la Joute languedocienne.



Fig. 3 - Pavois d'honneur - 1889. Service Communication de la ville de Sète.

Une joute plus dure

L'étroite planche s'est allongée, devenant une plateforme légèrement inclinée *la tintaine*¹⁶. Le jouteur s'y tient en position de légère fente en avant, la jambe droite tendue en arrière, la jambe gauche en avant, genou fléchi, ayant ainsi deux points d'appui, alors qu'auparavant il n'en avait qu'un. La rencontre devient une épreuve de force entre deux jouteurs arc-boutés. Cette nouvelle position n'est pas sans rappeler celle que peut avoir le Givordin ou le Lyonnais sur son " *tabagnon* "¹⁷ en position de grand écart latéral gauche, le pied droit en arrière contre le taquet (la cale), la jambe gauche vers l'avant, " cassée ", le genou étant légèrement plié.

D'autre part, pour plus d'aisance, le pavois s'est raccourci à 70 cm de longueur et 40 cm de largeur. La lance atteint elle 2,50 m et se tient serrée sous l'aisselle. Dans cette nouvelle position, le pavois doit être bien appuyé sur le genou et l'estomac afin de pouvoir recevoir le coup de son adversaire et assurer le succès par la force.

... Les bateaux sont significatifs de la puissance qui se dégage de la joute languedocienne. Ce sont de lourdes barques de pêche, bateaux-bœufs et mourres de " pour " démâtés sur lesquels sont montés des bigues et tintaines, qui sont lancées pour chacune des passes par huit à dix rameurs.

Enfin, il y a l'abandon maintenant de la rivalité séculaire fondée sur l'état civil : les célibataires contre les mariés. La désignation des jouteurs devant s'opposer, dans la phase éliminatoire, repose sur un tirage au sort huit jours avant le tournoi, les jouteurs au nombre d'environ 40 se voient attribuer par le fait du hasard une couleur, bleue ou rouge, qui l'affecte à une barque. Pour accéder à la deuxième étape du tournoi, appelée " *Qualification ou revanche* " le jouteur doit avoir tombé à l'eau trois de ses adversaires. Puis, viennent selon ce même principe, les finales, jusqu'à la victoire de l'un d'entre eux. A toutes les phases du tournoi, le nombre d'engagements ou passes, est illimité.

Sur les canaux du Rhône, du Midi, sur l'Hérault, l'Orb... les luttes encore locales se font plus opiniâtres. Des renommées, surtout du côté des Sétois¹⁸ se constituent, d'autant qu'à partir de 1863 s'est développée en marge des rencontres la vieille pratique du défi¹⁹, qui permet de choisir son adversaire.

Une joute régionale toute en force

De la fin du XIX^e siècle à la fin de la première guerre mondiale, les joutes se transforment en des luttes homériques dans lesquelles les adversaires : des tonneliers, des portefaix, des viticulteurs, des pêcheurs en mer, en étang... puisent leur force naturelle dans l'exercice quotidien de leur métier. Les dimanches après-midi d'été, les concours devenus régionaux opposent les meilleurs d'entre eux, les lauréats des tournois précédents, ceux ayant atteint les qualifications. Ces jouteurs à la carrure et au poids impressionnants pour certains, natifs de Mèze, Agde, Montpellier, Béziers, Balaruc, Frontignan, Sète, Palavas s'affrontent animés par l'envie de vaincre, pour conquérir les *Grands Prix* mis en place par chacune de ces villes²⁰.

Encore chargées de leur image de jeu traditionnel, les joutes commencent à rechercher une légitimité sportive. Elles trouvent cette émancipation dans la constitution de sociétés : *Société nautique des Jouteurs de Frontignan* en 1890, *Les Jouteurs Montpelliérains* en 1898, la *Société nautique des Jouteurs Agathois* en 1903, suivie cette même année par la création de la *Société des Jouteurs Cettois*²¹ et de l'*Union des Jouteurs Cettois*. Les dirigeants de ces deux dernières associations, par leur implication dans les milieux sportifs, insufflent une tonalité plus sportive à la joute languedocienne.

Ils créent pour cela deux Challenges aux règlements

innovants : *Le Pavois d'Or*, disputé selon la méthode languedocienne par les meilleurs jouteurs de France qu'ils soient Parisiens, Provençaux, Givordins, etc. et la *Coupe d'Or*, un tournoi-défi qui oppose une équipe de trente jouteurs sétois montée sur une barque, à une autre composée de trente régionaux. Ce Prix comprend deux épreuves le " Prix de la barque " et le titre de " Champion de la Coupe ".



Fig. 4 - Vue d'ensemble des joutes de la Saint Louis au début du XX^{ème} siècle. Carte postale édition Cettoise 1910.

En l'absence de toutes instances fédératives, les titres remportés restent strictement individuels, glorifiant magistralement l'image du " *Champion* ". Celui-ci s'apparente alors à un héros, défendant en s'opposant à « *l'étranger du dehors* » sa victoire, mais aussi l'honneur de sa ville. Les noms des plus valeureux de ces jouteurs incarnent encore ces sentiments d'appartenance : Marius Algrin et Ange Lassalvy pour Frontignan, Joseph Jean en Agde, Eugène Frézou pour Balaruc les Bains et toute une cohorte de Sétois tous plus indéracinables les uns que les autres de la tintaine : Junior Marty, Barthélémy Goudard, Jules Miramond, et le prestigieux Louis Vaillé²² dit *le Mouton* (1883-1932), un jouteur d'exception, vainqueur par dix fois du *Grand Prix de la Saint Louis à Sète*, un record toujours inégalé.

Force, est de constater que ces « patriotismes locaux » ont souvent conduit à des manifestations de chauvinisme provenant des Sétois, des Frontignonais... Entre eux naissent des polémiques sans fin, et les prétextes en la matière ne manquent pas. Ainsi, en 1903 lorsque, au grand dam des Agathois, les Sétois imposent aux joutes régionales la qualification de *Cettoises*, au lieu de *Languedociennes*.



Fig. 5 - Louis Vaillé entouré de quelques uns de ses adversaires. ADH, 2 FICP 1854.

Les joutes, un sport

Après la guerre de 1914-1918, de nouvelles générations de pratiquants, as des as de la lance, à la technique plus incisive, se présentent sur la tinte. L'origine de leurs noms de famille suit les courants d'immigration qu'a connu le Languedoc. Une grande majorité d'entre eux portent à partir de 1920 des noms qui traduisent des origines italiennes, ils sont les fils et déjà petit-fils des pêcheurs, venus du golfe de Naples, de Policastro²³ qui se sont établis entre le Grau du Roi et Agde... Ils s'affilient à de récentes sociétés. Entre 1920 et 2008, plus d'une vingtaine se sont constituées²⁴. Leurs statuts et leurs appellations traduisent la volonté de structurer la pratique de la joute comme un véritable sport : création en 1921 de *La Lance Sportive Palavasienne* ou *Sétoise*, en 1998 de la *Lance Olympique Marseillanaise*²⁵.

Ces sociétés tentent de se regrouper dans diverses instances fédératives afin de mettre en application une politique sportive commune. Apparaît en 1920 la *Fédération des Jouteurs du Languedoc*, puis en 1946 la *Fédération des Joutes Languedociennes*. Celle-ci éclate à partir de 1956, pour se reconstituer en une *Union des Sociétés de Joutes Languedociennes*. Le 22 février 1973 cette dernière est dissoute après adhésion à la *Fédération Française des Joutes et Sauvetage Nautique* ; les Languedociens et les Provençaux dont les méthodes diffèrent, sont regroupés au sein de la *Ligue Méditerranée*. Mais leur séparation s'impose rapidement. Ainsi naît la *Ligue Languedoc-Roussillon* en 1974. Le rôle de tous ces organismes a été et reste majeur quant à l'évolution actuelle de la joute languedocienne, en prenant à leur compte la gestion des compétitions par l'instauration d'un calendrier, ou encore de celle des palmarès, des règlements, etc.

Les jouteurs ont fait l'objet de classifications. Ils ont été sélectionnés par âge, par catégorie de poids, avec la constitution en 1946 de deux catégories : les lourds au dessus de 80 kg, les légers en dessous. Actuellement, il en existe quatre les juniors (moins de vingt ans), les mi-moyens [jouteurs de plus de vingt ans et pesant moins de 85 kg), les moyens (moins de 85 kg mais combattant en championnat de ligue lourds), les lourds (plus de 85 Kg).

Ils ont fait aussi l'objet d'une sélection par leur valeur et classés à partir de 1946 en quatre critères : Les débutants ; Tous ceux qui ont participé à des tournois régionaux ; Les qualifiés au moins une fois pour des revanches ; Les vainqueurs de tournois régionaux.

Leur sens de la compétition est encouragé par une multiplicité effrénée de tournois officiels dans chaque catégorie, depuis le *Trophée du Languedoc* créé en 1920 par la *Société des Jouteurs d'Agde*, jusqu'au *Championnat de France*²⁶ dont la première édition se déroule à Frontignan en 1941, en passant par la *Coupe de France* établie en 1962, la *Coupe de Ligue* (des points sont attribués aux jouteurs en fonction de leurs résultats), et des Challenges et Prix divers.

Les instances fédérales ont précisé des règles quant à la tenue du pavois et de la lance ; elles interdisent à partir de 1959 les " *Coups du dehors* " ou encore de *Faire lance courte*. Elles ont aussi progressivement, afin d'accélérer

l'obtention de la victoire, limité le nombre de passes au cours des revanches et des finales ; illimité, puis réduit à dix, cinq et trois aujourd'hui. Le matériel a subi diverses modifications : les pavois et les lances se sont tout d'abord allégés en poids. Le pavois de 0,72 m sur 0,44 cm s'est renforcé de *retenants* de 4,5 cm d'épaisseur, c'est-à-dire de deux traverses en forme de chevrons placés horizontalement et parallèles entre elles ; le but était d'empêcher le glissement de la lance ferrée et d'éviter les blessures. Dans la même optique s'ajoute à partir de 1973 un liteau vertical appelé *barelle*.

En 1978 l'ancienne décoration en entrelacs des lances de 2,80 m sur 3,6 cm de diamètre s'est subdivisée en trois parties la première de couleur bleue ou rouge mesure 1 m. C'est la partie obligatoire pour le maintien de la lance suivent deux zones interdites : la première garde longue de 1,10 m en blanc et la deuxième garde de 0,70 m, le jury sanctionnant la faute par des observations, avertissements et même disqualification en cas de récidive.



Fig. 6 - Pavois de combat. Service Communication de la ville de Sète.

L'histoire de la Joute Languedocienne de 1920 à nos jours s'honore de très puissants combattants et d'étincelantes victoires. Pour l'entre deux guerres, celles des Sétois Vincent Cianni, « *l'homme aux cent victoires* » ou Jean Carmassi : des Agathois Mimi Castaldo, Louis Rumeau... Plus récemment, celles des Frontignanais G. Bonnacaze, Jacques Castillazuelo ; de Bernard Betti de Mèze...

Mais au-delà des promesses sportives de ces " *hommes en blanc* " dont les enjeux ne résident qu'en prestige et en gloire, les joutes nautiques en Languedoc constituent par leur rituel un spectacle séduisant, car haut en couleurs lumineuses de la Méditerranée. A titres divers, chaque participant contribue à cette beauté ; à commencer par les jouteurs, mais aussi les membres du jury, les annonceurs, les commissaires, les ramasseurs des lances et des pavois, les patrons de barques et les musiciens : le tambour et le " *graïle* " (hautbois).

Sète, on le sait, a toujours voué un culte particulier à sa fête patronale de la Saint Louis, réminiscence de sa fondation, et à l'organisation des tournois de joutes, notamment le régional du lundi, catégorie poids lourds. Chargé de toute une symbolique identitaire, il est pour tous les jouteurs languedociens le titre le plus convoité alors qu'il dispose d'un règlement local et ne compte ni pour le championnat de France ni pour celui de la ligue. Selon le Frontignanais Claude Massias, « *C'est le plus beau, le plus symbolique de l'année* ». De son ouverture régionale en 1891 à 1976 il a été l'apanage exclusif des

Sétois. De 1979 à 2001 une domination régionale s'est établie avec les triomphes de jouteurs venus d'Agde (Hubert Montels 1979), Claude Massias 1985, 1991, 1993 de Frontignan, de Mèze avec Bernard Betti en 1992... Depuis 2001 les « *enfants de la patrie sétoise* » l'ont reconquis, se réconciliant avec eux-mêmes.

*Alors en avant, les barques, toutes !
Mariés, tenez-vous bien,
Voici la Jeunesse qui arrive.*



Fig. 7 - Une passe, catégorie poids lourds. Service Communication de la ville de Sète.

Notes

1. Il y a jeu, lorsqu'il y a acceptation unanime de la règle et une part suffisante d'imprévisibilité due au hasard. Or dans les joutes l'aléa est constant, dans la mesure où l'adversaire reste indéterminé jusqu'à la fin.
2. Ce jeu est appelé plus fréquemment : jeu de la bigue et jeu du capelet. Un chapeau est fixé à l'extrémité d'une poutre tendue (et parfois savonnée) au dessus du canal. Les participants doivent réussir à l'enlever sans tomber à l'eau et à revenir sur la terre ferme. C'est une adaptation marine des « Mats de Cocagne ».
3. Cette même division organise la joute givordine ; Frontignan reçoit en mai 1627 Henri II de Montmorency avec des joutes opposant des jeunes à des mariés originaires de ce lieu et de Bouzigues.
4. Archives municipales de Sète, *Relation du port de Saint Louis au Cap de Sète en Languedoc, et des cérémonies qui ont été faites en posant la première pierre le 29 juillet 1666*, Pézenas, chez Jean Martel.
5. Antoine ALLEMAN : *Précis sur les fêtes et les joutes qui se font à la ville de Sète*, Avignon. Chez Domergue Imprimeur, 1764.
6. Organisation à l'identique de celle de la jeunesse, lorsqu'il y en a plusieurs, leur sélection se fait par défi.
7. Ces paroles datent de 1860. Elles accompagnent l'air principal qui est joué au moment de la charge c'est-à-dire à chaque engagement il puise ses origines dans un extrait de « *L'Opéra de Frontignan* » composé en 1678 par le mathématicien Nicolas Fizes.
8. Les deux couleurs, le rouge et le bleu, sont un élément commun à toutes les méthodes de joutes.
9. La lance ferrée est un trait caractéristique, qu'elle partage encore avec les méthodes givordine et lyonnaise. Alors que la méthode provençale a inversement évolué, abandonnant l'extrémité ferrée à partir de 1787.
10. A partir de 1860, le pavois tenu à bout de bras, est remplacé par un plastron attaché autour du coup et protégeant la poitrine.
11. Archives départementales de l'Hérault: Le 16 août 1716, le duc de Roquelaure, lieutenant général des armées est chargé de réprimander les querelles et désordres à l'occasion des joutes que les jeunes gens de Sète, Bouzigues, Marseillan, Mèze et d'autres font.
12. Faute de combattants volontaires, les consuls ont engagé, contre une promesse de remise de peine, quelques prisonniers.
13. Balthazar JORDAN : *Histoire de la ville d'Agde*. Même à Sète on constate que les joutes qui ont lieu dans le cadre de la fête patronale de la Saint Louis, sont sporadiquement organisées entre 1790 et 1845.
14. A.M.S : 1. D. 21 1843.

15. A.M.S 1 .D. 24. f 167. 1849. En 1857, le maire de Sète désire même créer des « trains de plaisir » afin de permettre aux Frontignanais, Agathois... de venir assister aux joutes locales de la Saint Louis.
16. Le terme tintaine désigne également l'ensemble constitué par les deux " bigues " et le plancher.
17. Le tabagnon est la plate-forme fixée à l'arrière de la barque, au ras de l'eau.
18. Deux jouteurs sétois dominant cette période : Audibert, dit *l'Espérance* de 1846 à 1857 et Martin *le Gaucher* de 1858 à 1877.
19. Déjà au XVIII^e siècle, « la Jeunesse » ne pouvait s'opposer aux « Mariés » qu'après s'être jeté un défi. Sète a organisé des « épreuves-défi » de 1865 à 1892 environ. Agde, jusqu'au début du XX^e siècle. Depuis, la mémoire des joutes reste émaillée des noms de ces invincibles lancés dans des exploits presque surhumains se présenter sur la tintaine en habits et arborer, accroché au gilet une montre en or, ou encore de se confronter à un pont.
20. Ces concours ont lieu, début juillet à Palavas, 14 juillet à Frontignan, 15 août à Balaruc ou parfois à Béziers, le 25 août à Sète. Les vainqueurs reçoivent un pavois d'honneur, une médaille, un diplôme... La récompense tient surtout à la gloire qui y est attachée.
21. La *Société des Jouteurs Cettois* est dirigée par Louis Koester, un négociant en vins, membre fondateur du C .R. de *l'Union des Sociétés Françaises de Sports Athlétiques*. Jules Herber préside *l'Union des Jouteurs Sétois*, négociant en vins, secrétaire général de la société de gymnastique et de tir *La Cettoise*, président de *l'Union des Société de Tir de France*, vice-président des sociétés de gymnastique de la région sud-est.
22. A remporté, entre 1904 et 1923, pas moins de 48 prix régionaux, dont 45 à titres de premier.
23. Les Espagnols, pourtant nombreux dans les villes et les villages du bas-Languedoc, sont moins représentés.
24. Aujourd'hui, tous les jouteurs doivent être licenciés auprès d'une société ; on en compte 17 : une au Grau du Roi, à Palavas, Frontignan, Balaruc, Béziers, Mèze et Agde en compte deux. Sète tient une place centrale avec sept sociétés, encadrées localement par la coordination des joutes sétoises depuis 2002 : 600 sociétaires, 400 licenciés environ.
25. C'est un vieux rêve que de voir les joutes reconnues comme une discipline Olympique.
26. Son règlement a beaucoup varié, il se dispute en un seul tournoi entre jouteurs ayant disputé les phases finales des tournois de la saison précédente.

Bibliographie

- ✓ Patrick BERTONECHE, *Joutes nautiques en France. Des origines à nos jours*, Douarnenez, Éditions Le Chasse-Marée/Armen, 1998.
- ✓ G. COUDERC, *Les joutes Sétoises*, conférence au musée des Arts et Traditions Populaires, Paris 12 mai 1956.
- ✓ Pierre LAURENCE, *La musique des joutes languedociennes - répertoire pour hautbois et tambour*, s.d.
- ✓ Catherine LOPEZ-DREAU, « *Les joutes sétoises, un tournoi nautique né au XVII^e siècle* », Le Chasse-Marée, 1984, pp. 28-34.
- ✓ Catherine LOPEZ-DREAU, « Le Championnat du Monde de Joutes Cettoises, les 25 & 26 juillet 1914: dernier tournoi avant la déclaration de la guerre 1914-1918 », *Bulletin de la Société d'Études Historiques et Scientifiques de Sète et de sa région*, 1999-2000.
- ✓ Catherine LOPEZ-DREAU, « Pour un pavois et une coupe en Or : Deux championnats de joutes Cettoises en 1903 et 1912 ». *Bulletin de la S.E.H.S.* 2008.
- ✓ Catherine LOPEZ-DREAU et A. FREISSES, « Géographie culturelle d'une cité de la mer à travers la représentation des joutes nautiques », in Jean RIEUCAU et Gérard CHOLVY (sous la direction de), *Le Languedoc, le Roussillon et la mer des origines à la fin du XX^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 2 tomes, 1992, pp. 349-360.
- ✓ Charles PIGEASSOU, « Le développement des joutes languedociennes : de la tradition à la modernité », 119^e Congrès national du CTHS, Amiens, *Jeux et sports IV*, 1994, pp. 373-384.
- ✓ Victor POUGET, *Nos joutes nautiques*, Pézenas, Domens éditions, 1993.
- ✓ Jérôme PRUNEAU, *Les effets de la sportivisation sur la forme de pratiques dans les joutes languedociennes*, mémoire de maîtrise, sous la direction de C. Pigeassou, Université Montpellier I. Juin 1997.
- ✓ Jérôme PRUNEAU, *Les joutes languedociennes, ethnologie d'un sport traditionnel*, Paris, L'Harmattan, 2003.
- ✓ Toussaint ROUSSY, *Histoire des joutes Cettoises*, Imprimerie commerciale du midi, Rue de la Savonnerie 4 & 6, Cette, 1905.
- ✓ Jérôme SAGNARD et Jean-Claude CAIRA, *Les Joutes en France. L'âge d'or 1880-1920*, coll. Mémoire du sport, St Cyr sur Loire, Alan Sutton, 2008
- ✓ Hélène TREMAUD, *Les joutes languedociennes*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1968.

Année de parution : 2010



AU SOMMAIRE DU VOLUME 2010 : « Cent ans de sport dans l'Hérault »

I – Jalons pour une histoire sociale et culturelle du sport dans l'Hérault :

Jean-Michel DELAPLACE, Propos introductifs à Cent ans de sport dans l'Hérault ;

Guy LAURANS, Le sport, champions et compétitions ;

Christian GUIRAUD, Guy LAURANS, Il y a cent ans : entre jeux et sports, un panorama ;

Christian GUIRAUD, Le Comité du Languedoc de l'Union des Sociétés Françaises de Sports Athlétiques.

II – Jeux et sports traditionnels locaux :

Guy LAURANS, Le « boulistique » : de la lyonnaise à la pétanque ;

Martine PILATE, La pétanque : une aventure d'amis ;

Catherine LOPEZ-DREAU, Les joutes nautiques en Languedoc ;

Christian GUIRAUD, L'histoire singulière d'un sport de « tradition » régionale : le tambourin ;

Régine MAZURIC, Alain PEYRE, La course camarguaise.

III – L'héritage national du XIX^e siècle :

Guy LAURANS, Des salles d'armes aux clubs sportifs. Quelques escrimeurs languedociens ;

Jean-Claude ALBERT, La gymnastique artistique aux agrès et le Cercle d'Éducation Physique ;

Raymond LOPEZ, La parole est aux muscles : l'haltérophilie.

IV – La modernité sportive :

Jacques TEISSEDRE, Cyclisme : les pionniers et leurs héritiers ;

Philippe LACOMBRAGE, Le tennis, du jeu mondain au phénomène de société ;

Guy LAURANS, Les naissances de l'athlétisme, 1880-1939 ;

Jean-Jacques COURT, Quelques champions de l'athlétisme moderne ;

Christian GUIRAUD, Une histoire de l'émergence et de l'enracinement du rugby en Hérault ;

Germain BARCELO, Le rugby à XIII héraultais : de la résistance à la reconnaissance ;

Guy LAURANS, Géographie du football : l'axe Sète-Montpellier.

V – La seconde vague du XX^e siècle :

Guy LAURANS, L'introduction des sports américains ;

Lucien BELEN, Le basket-ball ;

Guy LAURANS, Jacques SHAW, Le volley-ball ;

Georges PALUMBO, Le handball ;

Alain BENET, Le taekwondo ;

Stéphane JANNEAU, Le mouvement handisport.

VI – Les sports de nature :

Christian GUIRAUD, Du naturisme à l'écologie humaine : les sports de nature dans l'histoire ;

Henri PALOC, La spéléologie depuis la fin du XIX^e siècle ;

Jean-Pierre LEYMARIE, Une histoire du canoë-kayak en Hérault ;

Gilbert ROMIEU, Le développement de la voile dans le département ;

Jean CATALAN, La voile scolaire, toute une aventure ! ;

Jean-Pierre POIVET, Histoire du golf ;

Sylvia JACQUOT, Le VTT au Salagou ;

Bernard WOUTS, Des espaces partagés pour les sports de nature.

VII – Points d'histoire :

Gérard DORIVAL, Contribution à une histoire du sport héraultais ;

Jean-François DUMONT, Trente saisons d'Hérault Sport : un office départemental des sports sur le terrain de l'Hérault ;

Jean-Michel DELAPLACE, Aujourd'hui l'histoire du sport... ;

Guy LAURANS, Fait et à faire : le point sur un programme d'histoire des sports dans l'Hérault.